



AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que la demande de lotissement présentée par le bureau TAF-ARCHITECTURE pour le compte de M. Nicolas MARDAM portant sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous le n° 32/3769 et tendant à diviser la parcelle en deux lots

a été approuvée par le conseil communal en sa séance publique du 11 décembre 2025, conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Strassen, le 26 janvier 2026
le Bourgmestre, le secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 26 janvier 2026